Envoyé en préfecture le 10/06/2026
Reçu en préfecture le 10/06/2026
Publié le
ID : 035-213502222-20260605-2026050606-DE

République Française
Département Ille-et-Vilaine
Commune de Pleine-Fougères

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 05/06/2026

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
19	14	18

Vote
A l'unanimité
Pour : 18 Contre : 0 Abstention : 0

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture de Rennes
Le :
Et
Publication ou notification du :

L'an 2026, le 5 Juin à 19:30, le Conseil Municipal de la Commune de Commune de Pleine-Fougères s'est réuni en salle du Conseil, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur THÉBAULT Louis, Maire, en session ordinaire. Les convocations individuelles, l'ordre du jour et les notes explicatives de synthèse ont été transmises par écrit aux conseillers municipaux le 29/05/2026. La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la porte de la Mairie le 29/05/2026.

Présents : M. THÉBAULT Louis, Maire, Mmes : CORDON Magali, LECORVAISIER Manon, LEMONNIER Sandrine, MORIN Héloïse, RONDIN Perline, TRÉCAN Marilyne, MM : BIGUÉ Yann, BREHIN Pierrick, BRUNE Didier, CHAPPE Samuel, RICHARD Hervé, ROUSSEL Axel, TROMEUR Alban

Excusé(s) ayant donné procuration : Mmes : HIVERT Sylvie à M. ROUSSEL Axel, MACE Marion à Mme TRÉCAN Marilyne, PIGEON Patricia à Mme MORIN Héloïse, M. GUILLOUX Sylvain à M. THÉBAULT Louis

Absent(s) : M. SORIN Rémi

A été nommé(e) secrétaire : M. BIGUÉ Yann

2026-05/06-06 – Finances : modification de tarifs 2026

Vu la délibération n°1 du 16 décembre 2025 actualisant les tarifs pour l'année 2026 ;

Considérant la commission finances du 11 mai 2026 qui propose de mettre à jour le tarif de la brioche ainsi que d'ajouter un dessert dans la grille des tarifs comme suit :

Part de gâteau, crêpes	0,50 €
Grillé au pommes	**1€**
Viennoiseries, bonbons	1€
Casse-croute, galette saucisse, pain saucisse	3€
Pain grillade	4€
Menue tête de veau	19,50 €
Menu de substitution	19,50 €
Repas enfant	10€
Brioche	**6 €**
Frites	3 €
Baguettes	1,50 €

Envoyé en préfecture le 10/06/2026
Reçu en préfecture le 10/06/2026
Publié le
ID : 035-213502222-20260605-2026050606-DE

Considérant la commission finances du 11 mai 2026 qui propose de mettre à disposition gratuitement les barnums aux associations communales tout en maintenant la caution comme suit :

Barnum :

- location aux associations de la commune :

1 journée	Gratuit
2 jours	Gratuit
Caution	500 €

Le montage se fera par l'association locataire. Le barnum est à retirer au centre technique.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, décide :

-de modifier les tarifs 2026 pour les items ci-dessus

-d'autoriser Monsieur le maire à signer tous les documents relatifs à ce dossier

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.
Au registre suivent les signatures

Pour copie conforme :
En mairie, le 08/06/2026

Le Maire
Louis THÉBAULT

Secrétaire de séance
M. BIGUÉ Yann

Publicité des actes de la commune par voie d'affichage le
10/06/2026